



Le Journal de Loivre

Juin 2017

Le mot du Maire

Le budget communal 2017 a été adopté à l'unanimité le 4 avril dernier. Ce budget tient compte des transferts financiers et de compétences à la Communauté Urbaine du Grand Reims, notamment la voirie et l'éclairage.

Le conseil municipal mène actuellement une réflexion sur l'aménagement du centre bourg du village. Cet aménagement, mené conjointement avec Reims Habitat et la Chambre de Commerce et d'Industrie, aura pour vocation de créer des logements et un commerce de proximité.

Les gros travaux à venir concernent la réfection de la charpente et de la toiture de la mairie. Vous allez côtoyer à partir de juillet et pendant quelques mois les échafaudages.

Aimer sa commune, son cadre de vie, c'est naturellement s'engager à respecter les espaces mis à disposition, indispensables à notre équilibre, à notre santé et à l'épanouissement de nos enfants.

Le jardin partagé, qui vient d'être inauguré (créé par un collectif d'habitants, soutenu par le conseil municipal) est certainement un des symboles les plus représentatifs de notre volonté d'affirmer le bien-être et le bien-vivre ensemble sur notre commune. D'autres projets, comme la création de bacs, la création d'une "boîte à lire", la réflexion sur le pédibus (convoyage à pied domicile-école) sont également des projets qui fédèrent l'ensemble des habitants. Vous pouvez retrouver ces sujets sur le site internet de la commune ou sur Facebook "Loivre en Transition".

Une page Facebook "Village de Loivre" vient de voir le jour en complément du site loivre.fr et du Journal de Loivre. Celle-ci permettra de relayer les événements du village, d'en être informé via des notifications sur l'ordinateur ou le téléphone, aux utilisateurs de commenter les publications ou de contacter la mairie directement.

Je termine cet édito en rappelant aux parents **et pour la sécurité de tous**, que la voie publique n'est pas une aire de jeux.

Bonne lecture à toutes et à tous.

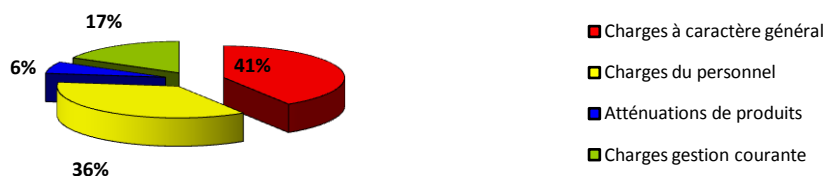
Claudine ROUSSEAU

MAIRIE DE LOIVRE

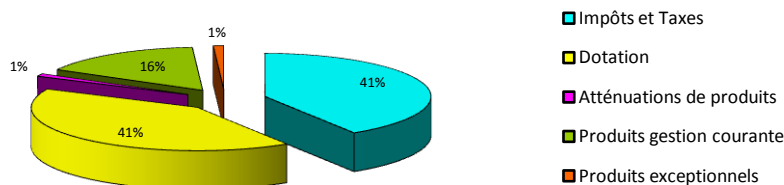
35 rue de Verdun – 51220 LOIVRE – Tél : 03 26 61 01 03 – infos.loivre@orange.fr

➤ Fonctionnement

- ✓ Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 468 279,18 €. Elles se répartissent comme suit :



- ✓ Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 660 607,29 €. Elles proviennent de :



➤ Investissement

- ✓ Les dépenses d'investissement s'élèvent à 114 886,33 € couvrant principalement les éléments suivants :
 - La création des vitraux
 - L'achat de matériel pour la sécurité civile
 - La voirie
 - La micro-crèche
- ✓ Les recettes d'investissement s'élèvent à 44 140,96 € et proviennent notamment :
 - De subventions pour les travaux de la gendarmerie
 - Du Fonds de Compensation à la TVA
 - De la taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal a voté les taux d'imposition pour l'année 2017. Afin d'assurer la neutralité fiscale des ménages suite à l'intégration de notre commune à la Communauté Urbaine, les taux votés sont :

- Taxe d'habitation : 17,99 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,53 %
- Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 14,22 %

Pour information : les taux votés par la Communauté Urbaine sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 8,87 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,45 %
- Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 8,08 %
- Cotisations Foncières des Entreprises : 24,80 %

➤ **Fonctionnement**

✓ Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 100 171 € dont 209 046 € versés à la section d'investissement et 214 943 € versés à la Communauté Urbaine du Grand Reims au titre des attributions de compensation (transfert de charges et neutralité fiscale).

✓ Les subventions aux associations qui en ont fait la demande ont été votées comme suit :

• Centre Communal d'Action Sociale de LOIVRE	5 000 €
• APEGSLB (Association des Parents d'Elèves LOIVRE BERMERICOURT)	500 €
• Association Autonome des Parents d'Elèves	150 €
• Association Epingle à nourrice	300 €
• Association sportive de BRIMONT	200 €
• Chorale Tutti Canti	250 €
• Club de l'Amitié du 3ème Age	250 €
• Comité des Fêtes	5 900 €
• Coopérative scolaire Ecole Maternelle	700 €
• Coopérative scolaire Ecole Primaire	800 €
• La Gymnique	200 €
• La Prévention routière	150 €
• La Villanelle	450 €
• L'Amicale des Sapeurs-Pompiers	500 €
• Mission Locale Rurale marnais	1 285 €
• Nord Champagne Football Club	800 €
• Société d'Horticulture de l'Arrondissement	200 €

✓ Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 1 100 171 € dont 463 073 € de report de fonctionnement. Elles proviendront principalement de :

- Vente de produits, prestations de services : 4 000 €
- Impôts et taxes : 408 000 €
- Dotations et subventions : 140 378 €
- Autres produits de gestion courante : 74 000 €

➤ **Investissement**

✓ Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 422 800 €. Elles comprennent principalement les investissements suivants : l'aménagement de nouvelles allées au cimetière, l'achat d'un camion-benne, la restauration de la charpente et de la toiture de la mairie.

✓ Les recettes d'investissement seront équilibrées par des subventions, un emprunt pour la toiture et par l'excédent de fonctionnement.

TARIFS COMMUNAUX 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit le montant des services communaux pour l'année 2017 :

LOCATIONS

- Garages communaux 75 €/Trim.

DROITS DE PLACE

- Marchands ambulants 5 €/jour
60 €/Trim
- Forains..... 1,30 €/m²
- Brocante : à l'extérieur 7 € les 3 mètres
dans la salle des fêtes..... 12 € les 3 mètres

CONCESSIONS CIMETIERE

- Cinquantenaire 162 €
- Trentenaire..... 102 €

CONCESSIONS COLUMBARIUM

- Trentenaire..... 327 €

OCCUPATION SUR LE DOMAINE PUBLIC..... 0,50 €/m²/jour
(Échafaudage, tas de grève, sable....si la durée est supérieure à 10 jours)

DEJECTION CANINE SUR LA VOIE PUBLIQUE COMMUNALE..... 20 € d'amende

LOCATION SALLE COMMUNALE

- Habitants de la Commune..... 150 €/Jour
275 €/Week-End
- Personnes de l'extérieur 275 €/Jour
500 €/Week-End
- Participation aux frais d'électricité..... Forfait 20 €

LOCATION SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE..... 60 €/Jour

DESTRUCTION NID DE GUEPES 23 €

RÉALISATION D'UN PASSAGE BATEAU..... 300 €/Unité

C

COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE L'ATTAQUE

NIVELLE

Le 16 avril 2017, les communes de CORMICY et LOIVRE ont célébré le centenaire de l'attaque Nivelles.

Nous avons commencé par nous rassembler à la Nécropole nationale de la Maison Bleue de CORMICY avec les anciens combattants et porte-drapeaux, suivi d'un vin d'honneur offert par les deux municipalités à la salle omnisports de CORMICY.



Nous avons poursuivi par un rassemblement au cimetière militaire allemand de LOIVRE, puis un recueillement devant le monument du 363 à LOIVRE.



Monsieur STRUIF, auteur allemand, nous a présenté son ouvrage "LOIVRE 1914-18" - Destin d'un village français et d'un soldat allemand en l'occurrence son grand-père mort et enterré à LOIVRE. A la salle des fêtes de LOIVRE une exposition photo venait appuyer ses dires.

Cet ouvrage est en vente à l'agence postale de la commune.



La journée s'est achevée par un requiem composé à la mémoire des morts de la grande guerre, interprété par la chorale "Tutti Canti".



REPAS DES AINES

Le samedi 25 mars avait lieu, à la salle des fêtes, le traditionnel repas des aînés offert par la commune.

Après l'allocution de bienvenue par Claudine ROUSSEAUX, maire de LOIVRE, nos aînés ont apprécié le repas servi par les élus et les bénévoles, heureux de ces retrouvailles. Les danses se sont ensuite enchaînées tout l'après midi au rythme des musiques programmées par Hassan.

Un grand merci à tous les bénévoles et élus, sans qui cette journée ne pourrait avoir lieu.



C HASSE AUX OEUFS

L'annuelle chasse aux œufs, organisée pour le plus grand plaisir du conseil des jeunes, a eu lieu samedi 22 avril 2017 au champ vert.

Moins nombreux cette année (certainement dû aux vacances scolaires) les enfants sont tous repartis avec des paniers bien remplis !



I NAUGURATION DES VITRAUX

La commune de LOIVRE a organisé l'inauguration des nouveaux vitraux de l'Eglise, créés par Cécile BOËL – Maître Verrier.

Le choix des couleurs et motifs ont été inspiré par le thème des 4 saisons.

Après les allocutions de Madame Catherine VAUTRAIN et Madame Claudine ROUSSEAU, a eu lieu la bénédiction des vitraux par le Père Cyril GOGLIN.

A cette occasion, Gilberte TOURET, a pu exposer les photographies de ses 7 années de travail, passées au sein du Journal L'UNION.

A l'issue de cette inauguration, un cocktail a été proposé à la salle des fêtes de LOIVRE.





Un jardin partagé et des bacs près de l'église, un petit train en bois de récupération devant l'école qui accueilleront des légumes, des plantes aromatiques ou agricoles, une boîte à lire devant la cantine... ce sont les premières réalisations d'un groupe d'habitants de LOIVRE qui, avec le soutien de la mairie, partagent une envie d'agir, de manière positive et concrète, pour une société plus conviviale, plus humaine et plus respectueuse de son environnement.

Le jardin partagé, ouvert à tous, a vocation à créer du lien social, intergénérationnel, à favoriser le partage, l'exercice physique et la détente en plein air en respectant l'environnement par le choix de végétaux adaptés, sans utilisation d'intrants (engrais, pesticides), au recours au compostage et à la récupération d'eau de pluie.



Il est également un lieu pédagogique aussi bien pour les enfants que pour les adultes. Les enfants sont déjà présents via les nouvelles activités périscolaires. Avis aux adultes intéressés !

D'autres projets sont en cours de réflexion : création d'une ligne de pédibus (ramassage scolaire à pieds) : certaines villes l'expérimentent déjà depuis 15 ans ! Ce projet, respectueux de l'environnement, participe à la santé des enfants, les aide à devenir responsables et autonomes et

favorise les liens sociaux entre enfants.

Aménagement de l'ancienne cabine téléphonique en boîte à dons dont le principe est simple : donner pour ne plus jeter. Pour ce faire, chacun dépose dans une boîte dédiée, ouverte au public, ce dont il ne se sert plus (livre ou tout objet, en bon état !) et on y prend ce qui nous intéresse.

Un groupe facebook "Loivre en Transition", ouvert à tous, a également vu le jour de manière à favoriser l'échange, lancer des idées, partager ses impressions... ou tout simplement rester informé.

Contact : Jérémy Chobriat developpementdurableloivre@gmail.com

CARNAVAL DE L'AMICALE DES PARENTS D'ELEVES

Le dimanche 2 avril après-midi, un soleil printanier accompagnait le défilé du carnaval dans les rues de LOIVRE.

Rappelez-vous du carnaval 2016, où le temps nous avait obligé à réduire le parcours à sa plus simple expression, des écoles à la salle des fêtes, sous une pluie glaciale ... de confetti ! Madame Carnaval, réalisée amoureusement par des membres de l'amicale des parents, avait donc évité le bûcher et nous nous étions promis de nous rappeler à son bon souvenir l'année suivante.

Cette année donc, la "Bonne Dame Carnaval" a parcouru le trajet dans son superbe char accompagnée des enfants déguisés pour l'occasion et de leurs parents. Elle a ensuite été portée sur le Champ Vert, afin de brûler et d'emporter avec elle les bêtises de l'année des enfants, sous l'œil vigilant des pompiers. Tous les participants se sont alors retrouvés à la salle des fêtes pour déguster crêpes, gaufres et rafraîchissants. Les enfants ont beaucoup apprécié le stand de maquillage qui n'a encore pas chômé (il y a des artistes !) !!!

Voilà pour l'édition 2017 ! L'amicale remercie Jean-Luc et Valérie pour leurs bonnes crêpes et le porte-char, et les pompiers pour l'encadrement.

Notez bien que pour 2018, nous attendrons de la part des adultes et des parents un petit effort vestimentaire pour accompagner les enfants dans la fête... Allez, courage !! Se déguiser permet de retrouver son âme d'enfant !

Venez nous rejoindre lors de notre prochaine manifestation le vendredi 23 juin pour la Fête des Ecoles suivie de la Fête de la Musique avec le Comité des Fêtes.

Pour plus infos : <https://apegslb.wordpress.com>





L'amicale des parents d'élèves (APEGLB)

LA GYMNIQUE

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE – Section Expression Corporelle

Le spectacle se déroulera le dimanche 2 juillet 2017 au théâtre du chemin vert - place du 11 novembre à REIMS.

Deux spectacles au programme : à 10 h et 14h30.

La durée du spectacle est d'environ 2 heures avec un entracte. La date de réservation des places est le vendredi 9 juin à la mairie de LOIVRE à partir de 18h.

PROCHAINE RENTREE

Les inscriptions auront lieu le vendredi 8 septembre 2017 pour les sections Gymnastique et Expression Corporelle, à 18 h à la mairie de LOIVRE.

Laurence MUSIKAS

MAIRIE DE LOIVRE

35 rue de Verdun – 51220 LOIVRE – Tél : 03 26 61 01 03 – infos.loivre@orange.fr

COMITE DES FETES

Le 20 janvier, à la salle des associations, se tenait l'Assemblée générale du comité des Fêtes. Les habitants de LOIVRE et d'ailleurs sont venus plus nombreux que l'année dernière.

Denis LEGER, Président, a fait une rétrospective des activités de l'année précédente et a annoncé les manifestations 2017.

Thérèse FRANCISCO, Trésorière, a présenté les comptes de l'association. La situation est saine comme les années précédentes.

Marcel DUBOIS, Vérificateur des comptes, a fait part de la très bonne gestion de la trésorerie.

Henri LEGENDRE, Secrétaire, a présenté le nouveau Bureau du Comité 2017 : Nathalie DUPLANT-PREVOTEAU qui remplace Marie-Jo HUGOT.

Composition du nouveau bureau 2017 :

- Denis LEGER - Président
- Sozic LEGENDRE - Vice-président
- Thérèse FRANCISCO - Trésorier
- Nathalie DUPLANT-PREVOTEAU - Trésorier Adjoint
- Henri LEGENDRE - Secrétaire
- Marie-Olga HARBULOT - Secrétaire adjoint
- Sylviane DUBOIS, Luis FRANCISCO, Patrick ANTOINE - Membres supplémentaires administrateurs de l'association.

A ces 9 personnes, vient s'ajouter une belle équipe de bénévoles indispensables pour faire tourner cette association qui demande beaucoup de ressources. Le Comité remercie vivement Marie-Jo pour toutes ces années de bénévolat au sein du Comité.

A l'issue de l'Assemblée, comme le veut la tradition, nous avons partagé le verre de l'amitié ainsi que la galette des rois tout en visionnant le diaporama des photos de 2016.



Henri LEGENDRE

B RUI TS GENANTS

Arrêté préfectoral du 25/04/1990

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- ⇒ **les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- ⇒ **le samedi : de 9h à 12h et de 14h30 à 19h**
- ⇒ **les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h**

Sanctions pénales : les peines encourues en cas d'infractions aux dispositions particulières de cet arrêté et des dispositions qui en découlent sont des contraventions de 3^{ème} classe (450 € au plus).

T AILLE DE PRINTEMPS

Le Code civil impose en fonction des **distances de plantation** par rapport aux fonds (terrain) voisins, certaines règles concernant la hauteur des arbustes, arbres et haie séparatives. L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre dans son jardin, voire même que l'arbre endommage la clôture en cas de chute.

L'article 671 du Code civil fixe les règles suivantes. Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes. Cette **distance** est de :

- **2 mètres** de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la **hauteur dépasse 2 mètres** ;
- **50 cm** pour les plantations dont la hauteur est **inférieure à 2 mètres**.

En cas de non respect de ces règles, celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut **contraindre** celui-ci **à les couper**, en application de l'article 673 du Code civil.

Alors, tous à vos tailles-haies pour éviter les conflits de voisinage.

INTERDICTION DE BRULER

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

NUMERO D'HABITATION

Afin de sécuriser et de faciliter la distribution de votre courrier, pensez à apposer votre plaque de numéro de maison sur la façade de votre habitation, au-dessus de la porte principale, ou à défaut, immédiatement à gauche de celle-ci, ou sur le mur de clôture. Il doit être clairement visible et déchiffrable.

SECRETARIAT

Nous avons eu le plaisir d'accueillir le 7 mars, Maude ROBERT, nouvelle secrétaire, afin d'améliorer la qualité du service rendu au public.

PETITE ANNONCE

La micro-crèche recherche un intervenant pour la lecture une fois par semaine.
Contact : Françoise BAUDESSON ptitesmains@orange.fr

ELECTIONS

Lors du prochain scrutin, nous rappelons que tout électeur doit présenter une pièce d'identité et sa carte électorale. L'absence de cette dernière n'empêche pas de voter, mais elle nécessite des vérifications portant sur le lieu de vote de l'intéressé.